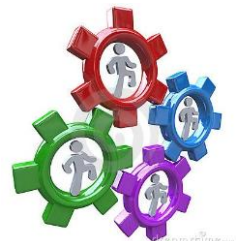




CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE



RECIPROCITE DES RESPONSABILITES EDUCATIVES DE L'ETABLISSEMENT, DE LA FAMILLE, DE L'ELEVE

Notre projet éducatif manifeste sa volonté de favoriser le lien école/famille, afin de permettre pour une collaboration confiante, l'épanouissement de l'enfant.

Le statut de l'Enseignement Catholique rappelle cet axe structurant.

Art. 4 : « la responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, de manière irremplaçable. Ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants [...] »

Art. 5 : « Aux côtés des parents, l'école se présente comme une institution sociale qui répond aux besoins de formation et d'éducation de la personne [...] »

DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

Cette nécessaire collaboration requiert la confiance. Celle-ci ne se décrète pas mais se construit, à travers un ensemble de postures, telles que l'écoute, la bienveillance réciproque, l'honnêteté, la transparence, l'engagement de confidentialité dans les échanges.

- Collaboration indispensable entre l'équipe éducative, les parents, les élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration indispensable entre l'équipe éducative, les parents, les élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette collaboration ou cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont : le projet éducatif et le règlement intérieur.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs, équipe éducative, parents, élèves de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant à s'épanouir, à grandir et à avoir son propre parcours de réussite.

Date :

Le chef d'établissement,

Les parents,

L'élève